

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Excusée : Véronique NÉPLAZ

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Murielle FILLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2020.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Un dossier de demande de subvention est adressé au Conseil Départemental pour des travaux de revêtement de voirie à réaliser vers la Résidence Autonomie, route des Voigères. Le montant estimé des travaux est de 87 886 euros H.T.

BUDGET – REPRISE DES RÉSULTATS DU BUDGET DE L'EAU :

Suite au transfert de compétence du service de l'eau potable par Thonon Agglomération, il convient de reprendre les résultats 2019. Les excédents sont intégrés sur le budget principal :

- 61 065.42 euros en section d'investissement
- 63 087.00 euros en section de fonctionnement

O.N.F. – Coupes de bois :

Les coupes de bois prévues par le plan d'aménagement pour 2021 sont ajournées en raison des difficultés actuelles de commercialisation.

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 23 h 00 et 5 h 00.

Une matérialisation des ronds -points et des passages piétons sera éventuellement mise en place.

COMPOSITION DE LA CLECT :

Mr le Maire est désigné comme représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Thonon Agglomération. Mr Hubert DUBOULOZ est désigné comme membre suppléant.

MAISON MÉDICALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur BLATANIS, Médecin Généraliste, installera son Cabinet début janvier dans la maison médicale ; la date d'installation sera définie en fonction des formalités administratives à accomplir auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Haute-Savoie. Le Conseil Municipa autorise l'établissement du bail.

QUESTIONS DIVERSES :

Sécurité Groupe Scolaire : Suite à l'accident survenu dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 septembre sur la route d'Armoy, au-dessus du groupe scolaire, Il est décidé de remplacer les 235 m de barrière par un mur en béton. Les travaux pourraient être réalisés durant les vacances de Toussaint.

Sécurité Rue du Sanjhon : Un panneau « priorité à droite » sera installé sur la rue du Sanjhon signalant la priorité à respecter en faveur des véhicules venant du Chemin des Jardins.

Eaux pluviales rue du Centre : Compte-tenu des récentes remontées d'eau survenues rue du Centre, Monsieur le Maire va proposer aux riverains de rehausser leur seuil de 3 cm. Il semble que ce soit la seule solution à apporter aujourd'hui pour éviter tout risque d'inondation avant la reprise des travaux du séparatif assainissement et eaux pluviales.

Passage piétons accès au stade : Monsieur le Maire rappelle que des passages piétons avaient été prévus vers le Tennis et vers le stade d'entraînement du foot, ainsi qu'un chemin piétonnier. Dans le cadre de ces travaux, les panneaux d'agglomération devront être déplacés. Les démarches auprès du Département ont retardé la mise en œuvre de ce projet qui sera reprogrammé au printemps 2021.

Signalétique vélos : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a adressé un courrier au Conseil Départemental pour solliciter un marquage au sol le long de la route départementale afin de susciter la prudence et la vigilance des automobilistes vis-à-vis des cyclistes.

Carrefour de Trossy : Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour mandater un bureau d'études qui sera chargé de faire des propositions d'aménagement.

Accès aux salles de la Mairie : Afin de sécuriser l'accès aux salles, il est envisagé de remplacer les clefs par un système de carte à puce ou de codage.

Ligne 20KW – La Ravine : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a participé à une réunion avec ENEDIS et son bureau d'études pour faire le point sur les travaux d'enfouissement de la ligne à réaliser.

Chemin piétonnier : Un escalier a été réalisé sur le chemin qui relie la route des Devants et la route d'Armoy.

Achat de parcelles de bois : L'acquisition de deux parcelles de bois appartenant à Mr DUBOULOZ-MONNET Patrick est envisagée : l'une d'une superficie de 3 412 m, cadastrée C201, au prix de 0.30 € le m2, l'autre d'une superficie de 5 060 m2, cadastrée C574, au prix de 0.80 € le m2.

Réunion de travaux : Les réunions seront proposées aux membres du Conseil sur les sites de la commune qui doivent faire l'objet de travaux ou d'aménagements divers.

Page Facebook : Le Conseil Municipal a décidé de créer une page Facebook nommée « LE LYAUD OFFICIEL » pour améliorer la communication.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 02 novembre 2020.

Le Lyaud, le 6 octobre 2020

Le Maire,

Joseph DÉAGE

